

Listen to this article

Considérant que nous ne sommes pas capables de savoir à quel point en sont les autres quant à leurs relations avec Dieu, de quelle classe du divin plan ils font partie, ne sommes-nous pas capables de savoir à quel point nous en sommes nous-mêmes?

Nous pouvons savoir où nous avons notre place quant à la grâce de Dieu. Si nous connaissons les divers pas à faire, les nombreux coins à tourner, nous devons savoir au juste combien de ces pas nous avons faits, combien de ces coins nous avons passés; nous devons savoir au juste où nous en sommes. Peut-être serons-nous aidés dans cette analyse par les notes suivantes des pas que nous devons faire si nous sommes justifiés, appelés par Dieu au cohéritage avec son Fils?

1°) Un désir ardent d'être juste, vrai, pur, nous conduit à nous approcher de Dieu par les côtés les moins dépravés de notre nature déchue. Etant attirés à Dieu, nous devons chercher premièrement la justice et l'humilité. L'Eternel dit à ceux-là: *«Approchiez-vous de moi et je m'approcherai de vous.»* De nombreux pas peuvent avoir été faits après le premier, après avoir tourné le dos au péché volontaire. Chaque pas nous conduira un peu plus près du Seigneur, de la justice et nous montrera plus clairement qu'il n'y a pas de perfection dans notre chair, que nous ne pouvons pas vivre au-dessus de notre estimation, de notre interprétation de la divine loi, que nous avons besoin de la grâce et du secours d'en haut. Cette voie est celle de la justification dans le sens qu'elle tend à nous harmoniser avec Dieu, avec les exigences de sa justice.

L'âme qui a atteint le degré ou elle sent le besoin d'un Dieu d'amour. voit clairement qu'elle a besoin d'un Sauveur et que Jésus est son Rédempteur. Elle entend le message: «Personne ne vient au Père que par moi.» Elle répond, Seigneur, de tout mon cœur, je vais au Père par toi.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

2°) La réponse de Jésus disant comment doit agir le disciple, montre le pas suivant à faire dans la voie de Dieu; s'il est suivi, il apportera la bénédiction. Les paroles de notre Seigneur sont: *«Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive.»* Le Maître ne demande pas qu'on se hâte dans cette décision. La hâte est pour le suppliant, dont l'amour pour ta justice et le désir de suivre Dieu a été mesuré par son empressement à accepter les conditions de disciple. A celui- là et à tous, le Maître dit; *«Assieds-toi premièrement et compte le prix.* » Ne mettez pas votre main à la charrue pour retourner ensuite en arrière. Ceux qui mettent des années à compter le prix le gagneront rarement, nous pouvons en être sûrs. La chose à faire est de peser la proposition, d'abandonner soi-même, d'abandonner les espérances terrestres, les buts, les perspectives, les joies terrestres entièrement entre les mains du Père comme sacrifices vivants, avec la perspective de souffrir, d'avoir des épreuves dans la vie présente, et, si nous sommes fidèles, la perspective aussi de la gloire, de l'honneur et de l'immortalité sur le plan céleste. Il ne faut pas longtemps à une personne mûrie, au cœur loyal, pour réaliser que le service du Seigneur est désirable et que, ce qu'elle peut donner, son tout est insignifiant.

186 Mars 1912

Les fidèles, zélés diront bien vite: Seigneur, je me donne moi-même à toi, c'est tout ce que je puis faire.

Alors le Rédempteur fera sa part. Selon le plan du Père, il se tient auprès de lui comme Avocat en faveur de tous ceux qui sont venus au Père par lui. Il tient leur cause en mains comme représentant à la cour céleste, les approuvant et approuvant leur consécration. Ayant, additionnellement, par l'imputation des mérites de son propre sacrifice, réglé leurs déficits, afin de satisfaire la justice de Dieu, nous voyons que notre Avocat nous présente au Père et couvre nos fautes; ainsi nos sacrifices sont acceptés par le Père jusqu'au temps où le dernier membre sera reçu, le temps ou la porte de ce haut appel sera fermée, le temps où la dernière des vierges sages entrera au delà du voile.

Notre acceptation par le Père est indiquée par notre adoption, notre engendrement par l'Esprit saint et le commencement du scellement, l'impression, sur nous comme

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

nouvelles créatures de la ressemblance divine, des dispositions divines d'esprit. Nous devons connaître positivement si nous avons fait ces deux pas. Si nous ne les avons pas faits, c'est inutile pour nous d'aller plus en avant.

Preuve de notre acceptation par le Père.

L'engendrement du St.-Esprit dans la première église fut indiqué par certains dons miraculeux, qui eurent un but spécial, utile pour l'établissement de l'Eglise. Comme Paul le dit, ces dons devaient passer (1 Cor. 13 : 8). Ils étaient reçus par l'imposition des mains des apôtres (Act.. 8:18) Après la mort des apôtres ces dons d'imposer les mains ne furent plus donnés et, après la mort de ceux qui les avaient reçus, ces dons cessèrent; ils avaient passé. Au lieu des dons, les fruits de l'Esprit se manifestèrent comme preuve de l'acceptation par le Seigneur comme membres ou sarments du vrai cep. Les boutons à fruits furent petits pour commencer. Ils avaient besoin des soins du divin Vigneron. Il les émonda, il coupa, enleva les choses terrestres auxquelles nous sommes portés à nous attacher. Il nous laissa sans supports terrestres, excepté ceux qui dépendent directement de la racine, du cep. Ainsi, séparés des ambitions terrestres, consacrés jusqu'à la mort, l'esprit du Seigneur vient en nous de plus en plus, produisant les fruits de l'Esprit, comme la sève de la vigne qui va dans les sarments et dans les grappes. De tels émondages sont une preuve de notre association avec le cep et de notre communion avec les souffrances de Christ. Le Vigneron céleste agit ainsi avec tout vrai sarment du vrai cep. Nous devons voir les fruits de la grâce; notre énergie doit être manifestée de différentes manières pour le Seigneur, pour les frères et pour toute l'humanité selon que nous nous trouvons en contact avec eux.

Parmi d'autres indications de la faveur divine, nous indiquerons la communion avec le Seigneur par la prière et par sa Parole, un amour du divin plan, un plaisir à faire ce qui est juste, vrai et noble, un désir de favoriser ces choses selon nos occasions de le faire. Une autre preuve de fidélité est d'être trouvé digne de souffrir des opprobres et des persécutions pour l'amour du Seigneur et de la vérité et notre acceptation de ces épreuves comme venant de la divine providence.

Une autre indication de notre mise d'accord avec le Seigneur est une augmentation de notre appréciation de sa parole, une vue plus profonde dans ses précieux

enseignements et une augmentation du plaisir de servir les autres, non par vaine gloire, non pour les faire penser que nous sommes quelque chose, mais pour la gloire du Seigneur et pour le bien de ceux qui désirent connaître sa volonté.